

les difficultés que connaît le gouvernement relativement au bill C-176 sur la commercialisation et la production, les discussions prolongées sur les amendements au bill C-175, mesure concernant les grains, et une autre mesure controversée inscrite au *Feuilleton* et intitulée «Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé», est-il étonnant que les cultivateurs considèrent avec méfiance toutes les politiques agricoles du gouvernement actuel et se demandent ce qui se produira ensuite. Le bill C-244 ne fait pas exception. Il laisse sans réponse beaucoup plus de questions qu'il n'en résout.

En règle générale, tous les Canadiens souhaitent la stabilisation du revenu des agriculteurs et une agriculture rentable. Ce fut toujours un principe économique reconnu que si l'agriculture, qui est la seconde industrie en importance au Canada, se porte bien, la scène économique canadienne est reluisante. A la première lecture du bill, on dirait que les propositions du gouvernement tendent à stabiliser les revenus des agriculteurs au niveau de la pauvreté, étant donné qu'on adopte comme critères la moyenne des récoltes de trois à cinq ans, ces années étant celles qui précèdent immédiatement l'institution de ces paiements de stabilisation. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les maigres revenus des cultivateurs de céréales pour saisir la portée de mon argument. Bien entendu, cette formule ne tient aucun compte du coût croissant de la production; je pense aux taux élevés d'intérêt, à la hausse des taxes, du coût de la vie, du prix des machines, du combustible, et de la main-d'œuvre, etc., outre le fardeau financier des frais d'emmagasinage des céréales dans les fermes, que les propositions gouvernementales visant à augmenter ce stock est susceptible d'accroître.

Selon le plan initial présenté en octobre dernier, la Chambre devait être saisie de cette mesure beaucoup plus tôt et un montant de 100 millions était censé être versé aux cultivateurs de l'Ouest au début du printemps pour tenter de les indemniser par suite de leur très faible revenu en espèces depuis quelques années attribuable à la baisse des ventes de céréales et des prix. Le programme est fort en retard. Les députés de l'opposition ont proposé à maintes reprises qu'on verse immédiatement aux cultivateurs les 100 millions de dollars en paiements à l'acre, dont le besoin se fait si fortement sentir. Les députés et les représentants des associations agricoles auraient alors le temps d'examiner le bill C-244 en comité et de proposer des amendements qui amélioreraient la mesure, mais le gouvernement préfère plutôt utiliser ce montant de 100 millions comme pot-de-vin ou pour faire du chantage politique et tenter de faire adopter immédiatement ce bill à la Chambre en dépit de toutes ses lacunes. En somme, il n'y aurait pas de rose sans épines. Le ministre chargé de l'application de ce projet de loi n'inspire déjà plus confiance, depuis qu'il a sonné l'alarme lorsque nous avons entrepris l'examen de la mesure. Il a cherché à accuser l'opposition d'obstruction systématique dans un communiqué à la presse.

Beaucoup de cultivateurs à qui j'ai parlé voient le régime actuel de stabilisation du revenu comme une illusion ou un mirage politique. En fait, c'est ainsi que M. Roy Atkinson, président du Syndicat national des cultivateurs, a décrit le bill. Comme des députés de l'opposition l'ont fait, il a proposé qu'on sépare les 100 millions de dollars du projet de loi et qu'on les verse immédiatement

[M. Southam.]

comme indemnisation pour la récente baisse du revenu agricole, puis qu'on soumette le bill à un examen minutieux.

La Fédération canadienne de l'agriculture a présenté un mémoire sur le bill C-244 aux députés le 7 mai 1971. Après une lecture attentive, je me rends compte qu'il se rapproche beaucoup de ce que je pense du bill. Je voudrais en lire des extraits. Je ne suis pas toujours d'accord avec les principes de la Fédération dans leur application à l'Ouest du Canada, car il s'agit d'une organisation nationale. Elle tend parfois dans ses points de vue à favoriser davantage d'autres secteurs de la société que les membres de l'industrie agricole. Mais dans ce cas, il s'agit de l'opinion de la majorité des cultivateurs de l'Ouest et également, je crois pouvoir le dire, du Syndicat du blé de la Saskatchewan. La Fédération de l'agriculture déclarait:

• (Midi)

Il faut considérer le bill C-244 sur la stabilisation du grain des Prairies dans le contexte de la chute des revenus des producteurs des Prairies et de la nécessité de prendre des mesures adéquates de protection de ces revenus ainsi que de stabilisation du produit de la vente du grain non seulement dans l'immédiat mais également à long terme.

Le bill proprement dit se compose de deux parties:

1. Les versements absolument indispensables prévus en faveur des producteurs sous le nom de «paiements transitoires spéciaux» qui s'élèvent à 100 millions de dollars. Ils sont d'une extrême urgence.

2. Les politiques à long terme de stabilisation et d'entreposage prévues dans le bill et qui nécessitent de fortes améliorations.

Je souligne le fait que, d'après la Fédération de l'agriculture, il est nécessaire d'améliorer sensiblement ces politiques. Et le mémoire poursuit:

Il n'est en aucun cas possible à la Fédération de considérer ces deux parties comme dépendant l'une de l'autre. Il faut les considérer de façon distincte. Nous ne pouvons accepter la condition imposée par le gouvernement selon laquelle de l'acceptation de sa politique à long terme dépendent les versements immédiats. Il ne conviendrait absolument pas que nous tempérions nos critiques à l'encontre de la politique céréalière à long terme prévue dans ce bill—et nous avons des critiques très graves à formuler—de crainte que ces paiements transitoires si indispensables ne soient éventuellement retardés. Il incombe indéniablement au gouvernement fédéral de veiller à ce que ces versements spéciaux soient effectués dans les meilleurs délais, tout en offrant la possibilité de reconsidérer, de modifier et d'améliorer les propositions à long terme du bill.

Cette dernière phrase est soulignée. Le mémoire poursuit:

L'urgente nécessité qu'il y a à apporter un supplément immédiat aux revenus des cultivateurs des Prairies est clairement démontrée par les chiffres désastreux des revenus agricoles récemment publiés par le Bureau fédéral de la statistique.

Même si les statistiques officielles ne font pas de distinction entre le grain et le bétail pour ce qui est du revenu net, il n'y a pas de doute que les producteurs de grain de l'Ouest du pays enregistrent une perte nette ou à peu près. Ainsi, le revenu net de toute l'agriculture de la Saskatchewan, en 1970, était de 200 millions de dollars. De 1963 à 1967, la moyenne en était de 435 millions. Si l'on déduit le «revenu en espèces» de ces chiffres, le total passe de 368 millions à 131 millions de dollars. Si l'on attribue un quart du revenu total net (92 millions) de 1963 à 1967 à l'élevage du bétail—hypothèse qui ne serait pas déraisonnable—il reste un revenu net de 276 millions pour les producteurs de grain. Si l'on attribue le même revenu net de 92 millions à l'élevage du bétail en 1970—chiffre vraisemblablement modéré—on réduit le revenu net des producteurs de grain à environ 40 millions de dollars. Bref, les producteurs de grain, en